



Déclaration du SNES-FSU au CT de l'AEFE du 16 juin 2016

Outre les problèmes budgétaires qui pèsent sur l'Agence, ce sont les questions de ressources humaines qui entravent son bon fonctionnement. Si l'on ne prend que l'exemple de l'avantage familial, alors que le SNES n'a cessé de réclamer la publication de l'arrêté en temps et heure puis sa mise en paiement ainsi que l'information aux résidents sur les conséquences financières liées aux retards, il a fallu attendre près de deux ans pour qu'enfin celle-ci soit faite.

Aujourd'hui, des personnels résidents se retrouvent en grande difficulté et les personnels de la DRH et des services d'intendance des établissements en subissent les conséquences en terme de surcharge de travail.

L'ensemble des questions déposées en ordre du jour ou en questions diverses par le SNES-FSU relève du même processus : manque d'anticipation, non prise en compte des interventions des représentants des personnels et des conséquences sur les agents de centrale et du réseau.

Monsieur le Directeur, dès votre prise de fonction, vous avez montré un intérêt certain pour les personnels et vous vous êtes engagé à mettre un terme à ces dysfonctionnements qui pour certains sont indignes d'un établissement public. Le SNES-FSU, tout comme les personnels, est en attente de mesures concrètes et urgentes.

N°5
JUIN 2016

ORDRE DU JOUR :

- Questions de suivi de CT : indemnités diverses : ISVL, ISS des CPE, Indemnité Copsy et documentalistes, Indemnités de sujétion des professeurs d'EPS, Avantage familial, Droit de première inscription des personnels résidents
- Carte des emplois - 4ème phase 2016/2017
- Carte des emplois - 1ère phase 2017/2018
- personnels de la centrale
- Circulaire relative aux indemnités pour missions particulières
- Questions déposées par le SNES

Suivi de CT : Indemnités diverses

ISS des CPE.

Le SNES-FSU suit ce dossier depuis des années et intervient à chaque CT sur la publication de l'arrêté permettant à ces personnels d'éducation de percevoir cette indemnité de sujétion spéciale à l'instar des documentalistes et COPSY. L'Agence indique que le projet d'arrêté a été récemment transmis au MAEDI ainsi qu'au Ministère des Finances. Donc, encore une fois, rien de nouveau!

Indemnité COPSY et documentaliste.

Rappelons que l'arrêté concernant ces catégories de personnels a été publié en mars 2015. La DRH de l'Agence ayant ignoré ce dossier pendant près d'un an, le système de paie n'est pas encore prêt, ce que le SNES-FSU avait déjà dénoncé au CT de février dernier. L'Agence indique que la mise en paiement de « façon manuelle » sur la paie de juin concerne 80% du rappel sur l'année en cours. Le reste sera versé à la rentrée prochaine une fois l'outil informatique opérationnel. Les versements effectués apparaîtront alors sur les feuilles de paie.

Droits de première inscription (DPI) des personnels résidents.

Sur les DPI, le SNES rappelle l'engagement, confirmé par la direction de l'AEFE, que les personnels ne doivent pas avoir à avancer les sommes souvent conséquentes, à l'inscription de leur/s enfant/s. La direction rappelle en séance que cet engagement doit être respecté et que si les consignes ne sont pas appliquées localement, ils interviendront. Nous rappelons aussi notre attachement au sens de ces DPI, dont la prise en charge est à mettre à l'actif des luttes syndicales de la FSU. Pour nous, les DPI doivent être versés en cas d'inscription uniquement, et pas détournés. Cela est important car toute autre opération mettrait en péril cette avancée claire pour les personnels résidents.

Indemnité spécifique de vie locale (ISVL).

Ce point de suivi était demandé par le SNES, car l'arrêté du 01.04.16 était alors toujours en attente de publication. Il est depuis publié et consultable dans notre rubrique ISVL. Les interventions du SNES-FSU notamment sur les zones Afrique du Sud, Burkina, Paraguay, Pologne et Suisse (Zurich) ont été suivies d'effet. Le prochain groupe de travail a lieu le 21 juin (pour l'arrêté du 01.07.16), nous y interviendrons en fonction des remontées.

Indemnité de sujétion des professeurs d'EPS

Lors du CT de février, le SNES, relayant une revendication du SNEP hors de France, avait demandé la transposition à l'AEFE de l'indemnité de sujétion versée aux professeurs d'EPS enseignant au moins 6 heures dans le cycle terminal, indemnité instituée par le décret 2015-476 du 27 avril 2015, dont l'arrêté du 6 juillet 2015 fixe le montant annuel à 300€ pour 2015-16 et à 400€ à compter de la rentrée 2016. Cette indemnité versée en France dans le cadre des nouvelles ORS (obligations réglementaires de service) ne l'est toujours pas à l'AEFE.

Lors de ce CT, l'Agence nous répond qu'un projet de texte de transposition à l'AEFE est à l'étude et sera soumis à l'avis du prochain CT. A notre demande, l'Agence précise que le texte prévoira une rétroactivité à compter du 1er septembre 2016.

Suivi de CT : Indemnités diverses

Avantage familial (AF) des personnels résidents.

L'Agence informe en préambule que pour l'année scolaire 2016-2017 (rythme nord-RN), la transmission dans le circuit de publication vient d'être effectuée. Le texte pour le rythme sud (RS) avait quant à lui déjà été transmis. L'Agence a un mois d'avance par rapport au précédent texte.

Le directeur revient sur la situation actuelle et les décalages entraînant rattrapage. Il dit comprendre l'incompréhension d'un certain nombre d'agents, comme à Shangaï ou à Zurich. La première chose à obtenir (comme pour l'ISVL) c'est que les textes paraissent le plus rapidement possible. Sur les conséquences, il n'y a pas de solution parfaite concernant le trop-perçu. Les personnels peuvent demander un aménagement, même si cela est parfois compliqué à mettre en œuvre sur le plan technique et règlementaire. Sur le calcul du montant global, il y a d'une part une vision différente sur la prise en compte des frais de scolarité. Pour l'instant, l'Agence souhaite par exemple conserver la prise en compte de la CSG, autre élément remis en cause par Bercy.

Le SNES revient longuement sur la situation générale : nous l'avons dit en déclaration liminaire : nous n'aurions jamais dû en arriver là !

Dès la rentrée 2014, les personnels auraient dû, en l'absence de la publication de l'arrêté pour la rentrée 2014-2015 (RN), être informés de la situation. Cela n'a pas été fait. L'arrêté pour cette année scolaire là est paru en juin 2015, mais là encore, aucune information. Idem pour la rentrée 2015-2016, et répétition de la même erreur ! Au-delà des différents blocages invoqués par l'Agence, c'est une gestion inacceptable des personnels. Aujourd'hui, les montages correspondant aux dettes des collègues doivent évidemment être accompagnés et, au besoin, adaptés, quand le cadrage envisagé par l'Agence n'est pas supportable. Le directeur répond que des adaptations peuvent bien sûr, être prises en compte et que certaines ont déjà été engagées.

Le SNES revient à nouveau sur la question de **la définition de l'avantage familial**, sujet qui aggrave les cas que nous connaissons aujourd'hui. En effet, certains établissements font remonter des montants de base, alors qu'ils en facturent d'autres, supérieurs. Ce décalage n'a pas lieu d'être, par rapport aux montants facturés. Des rappels doivent être faits ainsi qu'une remise à plat. Le SNES prend l'exemple du lycée de Shangaï, où les frais de cantine ou de transport sont automatiquement facturés, alors qu'ils n'entrent pas en ligne de compte dans le montant de l'avantage familial. Ces discriminations doivent cesser.

Enfin nous revenons sur le sens de l'avantage familial. Le SNES rappelle brièvement ses multiples demandes, notamment en Conseil d'administration, sur l'augmentation du forfait (hors espace économique européen) et son introduction en Europe. L'Agence a toujours rejeté nos demandes. Elles vont pourtant dans le sens d'un avantage familial comme élément de rémunération qui prenne réellement en compte les charges de famille. Aujourd'hui, l'AF ne sert qu'à tout reverser aux établissements, et les personnels, quand ils ne sont pas mis en grande difficulté, n'ont dans trop de cas aucun équivalent de prestation familiale. Le SNES demande à nouveau une remise à plat de ce système.

CARTE DES EMPLOIS 2016/2017 – PHASE 4

En préambule à l'étude des cartes, le SNES-FSU a dénoncé encore une fois des fermetures de postes d'expatriés qui impacteront les établissements à la santé financière déjà fragile, qui poseront des problèmes de recrutement dans certains pays peu attractifs où le vivier local est faible et qui touchent des enseignants en cours de mission expatriée. Par ailleurs, le processus démocratique n'a pas été respecté dans plusieurs établissements. D'une part, les conseils d'établissement (CE) n'ont pas été réunis, d'autre part la carte des emplois va à l'encontre de votes émis dans ces CE. Enfin, certains chefs d'établissement découvrent les suppressions sans en avoir été informés préalablement. Devant ce constat, le Directeur de l'AEFE a convenu du caractère anormal de ces situations et a proposé de reporter le vote sur la carte des emplois des pays concernés au CT de novembre prochain, tout en précisant que cela ne remettait pas en cause la logique de l'Agence à l'oeuvre dans ces propositions de fermetures.

AFRIQUE



ANGOLA, Luanda, Lycée Bèye

Fermeture d'un poste expatrié de Gestionnaire comptable CASU. Ouverture d'un poste expatrié de Gestionnaire-comptable.

ETHIOPIE

Fermeture et ouverture d'un même support de Gestionnaire-comptable pour tenir compte d'une promotion.

CAMEROUN, Douala, Lycée Dominique Savio

Glissement d'un support résident de Lettres Modernes vers Lettres

CAMEROUN, Yaoundé, Lycée Fustel-de-Coulanges

Glissement d'un support résident de Lettres Modernes vers Lettres

GABON, Libreville, Lycée Blaise Pascal

Glissement d'un support résident de SVT vers Mathématiques (ressources locales en SVT et demande votée en CE)

Bilan pour septembre de 2016 :

Fermeture poste expatrié 2 ; Ouverture poste expatrié 2

ASIE-MOYEN ORIENT



CAMBODGE, Phnom-Penh, école française

Ouverture d'un poste de DAF Directeur Administratif et Financier.

LIBAN, Beyrouth, Grand lycée franco-libanais

Fermeture d'un poste de Gestionnaire comptable CASU. Ouverture d'un poste de DAF.

Bilan pour septembre de 2016 :

Fermeture poste expatrié : 1 ; Ouverture poste expatrié : 2

EUROPE



BELGIQUE-Bruxelles

Transformation d'un support résident d'Anglais en Histoire-Géographie

ISRAEL – Holon

Fermeture du support d'expatrié Proviseur. Cette décision est la conséquence d'un accord siège à siège avec l'Alliance israélienne universelle.

PORTUGAL - Porto

Ouverture d'un support résident en Histoire-Géographie.

ROYAUME-UNI – Londres (CFBL)

Fermeture d'un support résident en Mathématiques. Le poste est vacant pour la rentrée prochaine, le déconventionnement de l'Établissement étant planifié pour la rentrée 2017, il ne sera pas pourvu.

ROYAUME-UNI – Londres (Charles de Gaulle)

Fermeture d'un support de résident en Mathématiques et de deux supports résidents en lettres modernes. Ces fermetures étaient déjà planifiées pour février. Elles sont liées à la baisse du nombre de divisions au Lycée Charles de Gaulle dans le cadre du Plan école mis en place à Londres.

Bilan second degré

Expatriés : 0 ouvertures 1 fermetures

Résidents : 1 ouverture 4 fermetures

AMÉRIQUES



CANADA, Calgary, lycée Pasteur

Glissement d'un poste de résident de Lettres modernes vers un poste de résident de Lettres classiques. Ce glissement est un vœu qui émanait du Conseil d'établissement et il a été relayé par le SNES

CHILI, Santiago, lycée Saint Exupéry

Ouverture d'un poste de DAF Directeur Administratif et Financier.

COLOMBIE, Bogotá, lycée Pasteur

Suppression du poste de Coordonnateur délégué de région.

GUATEMALA, Guatemala-Ville, lycée français Jules Vernes

Glissement d'un poste de résident Lettres classiques vers un poste de résident Lettres.

HAÏTI, lycée Alexandre Dumas

Suppression du support de Sciences physiques expatrié en coopération, support qui a été créé cette année par le service culturel mais qui n'a pas été pourvu.

Bilan pour septembre 2016 :

Fermeture poste expatrié : 2 ; Ouverture poste expatrié : 1

MAGHREB – OCEAN INDIEN

ALGERIE, Lycée international A. Dumas

Le SNES interroge l'Agence sur le poste de professeur documentaliste, non pourvu à ce jour. L'Agence commence par évoquer des difficultés pour pourvoir le poste, le SNES rétorque que le poste, vacant, n'a jamais été publié ! Le SNES demande que la situation soit rétablie afin de pourvoir ce poste central dans la vie de l'établissement et dont le projet dissimulé de fermeture nuirait gravement à un établissement en expansion.

L'Agence répond que le poste est ou sera publié et qu'il n'est pas question de le supprimer. Dont acte.

MADAGASCAR, Tamatave, lycée français

Fermeture d'un poste de résident en espagnol.

MADAGASCAR, Tananarive, lycée français

Fermeture du poste d'expatrié Coordonnateur délégué de l'AEFE

Le SNES est favorable à la suppression de ces postes de CD-AEFE, qu'il juge inutiles et qui engendrent un coût budgétaire démesuré. La fermeture de deux postes de CD-AEFE (un autre à Bogota) permet, par redéploiement, l'ouverture de deux postes d'IA-IPR dans des disciplines qui en sont actuellement dépourvues (EPS et administration et vie scolaire). A ce

sujet, voir le point « Organigramme des services centraux ».

Fermeture d'un poste d'expatrié CPE, ouverture d'un poste résident CPE

Glissement d'un poste résident d'allemand vers anglais

MAROC, Casablanca, Lycée Lyautey

Glissement d'un poste résident d'HG vers anglais

MAROC, Kénitra, Groupe scolaire Honoré de Balzac

Fermeture d'un poste résident en lettres modernes, ouverture d'un poste résident en lettres modernes.

Le SNES a rappelé le faible taux d'encadrement en termes de titulaires et les promesses pas si lointaines de préserver ce groupe scolaire sous-doté. La difficulté de vivier local totalement tari est également mise en avant. Action payante, ainsi l'AEFE a annulé la suppression du poste initialement prévue.

MAROC, Marrakech, Lycée V. Hugo

Glissement d'un poste résident CPE vers EPS

Glissement d'un poste résident documentation vers SVT

Ces glissements correspondent à deux postes non pourvus lors de la campagne de recrutement de résidents. Le SNES a alors demandé et obtenu la résidentialisation pour un an de collègues TNR. L'Agence confirme que c'est pour cette année seulement; ainsi les postes seront remis au mouvement dans leur discipline d'origine pour 2017.

MAROC, Meknès, Lycée P. Valery

Glissement d'un poste résident d'HG vers mathématiques

Ce glissement permet de résidentialiser une collègue TNR.

MAROC, Mohammadia, Groupe scolaire C. Monet

Glissement d'un poste résident de lettres classiques vers lettres modernes

TUNISIE, Tunis, lycée Pierre Mendès France

Fermeture d'un poste résident en SVT, ouverture d'un poste résident CPE

Le SNES obtient cette création de poste de CPE pour avoir un encadrement suffisant à un fonctionnement normal de la vie scolaire, mais déplore qu'elle se fasse au détriment d'un poste d'enseignant.

Bilan :

Fermetures de résidents : 3

Ouvertures de résidents : 3

Fermetures d'expatriés : 2

Ouvertures d'expatriés : 0

CARTE DES EMPLOIS 2017/2018 – PHASE 1

AFRIQUE

GABON, Libreville, Lycée Blaise Pascal

Fermeture d'un poste d'expatrié en Mathématiques liée à la présence d'un doublon dans cette discipline.

SENEGAL, Dakar, Lycée Jean Mermoz

Ouverture d'un support d'expatrié en EPS (conseiller pédagogique zone).

BENIN, Cotonou, Lycée Montaigne

Glissement d'un support expatrié de Lettres vers Anglais

Le SNES a dénoncé ce glissement rejeté par le CE de mars dernier et qui pourrait fragiliser l'établissement dans l'enseignement de certaines options.

Bilan pour septembre 2017 :

Fermeture poste expatrié 1 ; Ouverture poste expatrié 2

AMÉRIQUES

CANADA, Québec, Stanislas annexe de Québec

Fermeture du poste de Conseiller pédagogique établissement de Lettres classiques ; ouverture d'un support de résident en Lettres.

ÉQUATEUR, Quito, lycée La Condamine

Fermeture du poste de CPE expatrié faisant fonction d'Adjoint.

Ouverture d'un poste de Conseiller pédagogique zone en EPS.

Ouverture d'un poste de Proviseur Adjoint.

Le SNES demande si un CPE peut assurer ces fonctions sur place. L'AEFE nous répond qu'il y a bien un CPE en recrutement local.

HAÏTI, Port-au-Prince, lycée Alexandre Dumas

Glissement d'un poste d'EMCP2 de Mathématiques vers un poste d'EMCP2 de Philosophie.

Glissement d'un poste d'EMCP2 d'Histoire-Géographie vers un poste d'EMCP2 d'Espagnol.

Glissement d'un poste d'EMCP2 de Sciences Physiques vers un poste d'EMCP2 de

Technologie.

Ces glissements sont des vœux qui avaient été émis par le Conseil d'établissement. Ils ont été relayés par le SNES.

VENEZUELA, Caracas, lycée français

Glissement d'un poste d'EMCP2 de Mathématiques vers un poste d'EMCP2 de Lettres.

Glissement d'un poste d'EMCP2 de SES vers un poste d'EMCP2 d'EPS.

Ces glissements sont des vœux qui émanaient du Conseil d'établissement. Ils ont été relayés par le SNES.

Bilan pour septembre 2017 :

Fermeture poste expatrié : 1 ; Ouverture poste expatrié : 2

ASIE-MOYEN ORIENT

AUSTRALIE, Canberra, lycée franco-australien

Ouverture d'un poste de Proviseur.

CAMBODGE, Phnom Penh, lycée français René Descartes

Glissement d'un poste d'EMCP2 d'Histoire-Géographie vers un poste d'EMCP2 d'Espagnol.

Nous relayons la question de notre section qui s'inquiète suite à une annonce du Proviseur concernant une prochaine suppression du poste d'EMCP2 Lettres en Conseil pédagogique. L'AEFE nous répond qu'il n'en est pas question,

CHINE, Hong Kong, lycée français international Victor Ségalen

Glissement d'un poste d'EMCP2 d'Anglais vers un poste d'EMCP2 zone de Lettres.

ÉMIRATS ARABES UNIS, Dubaï, lycée français international Georges-Pompidou

Ouverture d'un poste de Proviseur-Adjoint.

Bilan pour septembre 2017 :

Fermeture poste expatrié 0 ; Ouverture poste expatrié 2

EUROPE

ESPAGNE – Madrid

Ouverture d'un poste expatrié de Proviseur adjoint pour le site de Saint-Exupéry liée à l'ouverture des niveaux de Collège. Ce support s'accompagne de la suppression du support expatrié de Directeur pour le primaire. Un profil avec expérience dans le premier degré a été demandé.

TURQUIE – Ankara

Suppression d'un support expatrié en Lettres Modernes. Ce support est ouvert au lycée français d'Istanbul. Nous mettons en avant la nécessité de maintenir la dynamique lancée localement par l'EEMCP2 dans un contexte où les élèves turcophones sont largement majoritaires ainsi que les difficultés de recrutement pour Ankara.

On nous répond que l'EEMCP2 zone créée à Istanbul pour prolonger ces actions.

TURQUIE – Istanbul

Création d'un support expatrié en Lettres Modernes.

Bilan second degré

Expatriés : 2 ouvertures 2 fermetures

Résidents : 0 ouverture 0 fermeture

MAGHREB – OCEAN INDIEN

L'Agence affirme que les décisions sont prises après analyse et concertation avec tous les intervenants et notamment le service pédagogique : le secteur doit être pris dans son ensemble avec une dynamique de pilotage régional.

Le SNES interpelle l'Agence sur le fait que dans plusieurs pays, les CE n'ont pas été consultés sur la carte des emplois et demande qu'au besoin l'Agence rappelle à l'ordre les chefs d'établissement qui ne respectent pas les procédures.

Suite à notre intervention, **l'Agence retire de la carte des emplois traitée ce jour les établissements des Comores, de Madagascar et de Maurice (où de nombreuses fermetures**

de supports expatriés sont prévues) et reporte leur examen au prochain CT (novembre ou décembre). Le SNES rappelle les difficultés financières de la zone et ce que cela implique quand on supprime des postes d'expatriés pour les remplacer par des résidents à coût complet pour les établissements.

ALGERIE, Alger, Lycée international A. Dumas

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 de technologie

Selon la section SNES de l'établissement, le CE n'a pas été consulté, ce que nie l'Agence. Le SNES dénonce cette fermeture qui portera préjudice à l'extension de l'établissement (ouverture de nouveaux locaux).

EGYPTE, Le Caire, Lycée français

Ouverture d'un poste expatrié EEMCP2 zone en EPS

MAROC, Marrakech, Lycée V. Hugo

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 en lettres modernes

Ouverture d'un poste expatrié de proviseur adjoint

L'ouverture du poste de proviseur adjoint met fin à une situation longtemps dénoncée par le SNES.

TUNISIE, La Marsa, lycée G. Flaubert

Ouverture d'un poste expatrié EEMCP 2 zone en technologie

Là aussi, selon la section SNES de l'établissement, le CE n'a pas été consulté.

TUNISIE, Tunis, lycée Pierre Mendès France

Fermeture d'un poste expatrié EEMCP2 en mathématiques

Bilan :

Fermetures de résidents : 0

Ouvertures de résidents : 0

Fermetures d'expatriés : 3

Ouvertures d'expatriés : 3

Personnels de la Centrale

Organigramme des services centraux au 1er septembre 2016

Ce point a été demandé par le SNES. Enfin, nous disposons d'un document permettant d'évaluer l'évolution des postes sur la centrale. En ouverture, le Directeur revient sur les questions de sécurité et la création d'un poste de responsable sécurité qui sera officiellement pourvu au 1er juillet. Ce responsable sécurité sera le correspondant avec les autres intervenants sur cette question et notamment avec les ministères concernés (MAEDI, Défense ..) ainsi qu'avec les établissements (prévention, mise en place des dispositifs, gestion de crise ...), l'Ambassade restant le principal interlocuteur des établissements. Le service pédagogique est renforcé par le glissement de 2 supports de CD AEFÉ en deux postes d'IA-IPR supplémentaires (vie scolaire et EPS). Le Directeur ajoute que le MEN s'est engagé à mettre à disposition des IPR (en plus des IPR détachés à la centrale) sur les questions de l'Agence, notamment l'homologation. 3 inspecteurs (au départ, ils devaient être 5 !) devraient consacrer la moitié de leur temps au suivi de l'AEFE. Le Directeur confirme qu'il veut essayer de renforcer ce pôle.

Le SNES est intervenu sur les moyens nettement insuffisants, en centrale comme dans le réseau, pour permettre le bon fonctionnement de l'établissement public. Nous nous étonnons par ailleurs de la montée en nombre des postes au service communication. C'est un élément à prendre en compte, mais attention, la forme et l'affichage ne doivent pas prendre le pas sur le cœur des missions. Par contre, nous dénonçons le manque de moyens sur les secteurs géographiques : il est impératif de les renforcer en ETP, ainsi que dans leur position dans la gouvernance du système.

Le Directeur confirme cette analyse. Sur la communication, il répond qu'il est important de mettre en avant les activités de l'EPA, mal connu souvent, y compris de ses partenaires et dans un contexte particulièrement concurrentiel.

Questions déposées par le SNES

Le SNES souhaite connaître, les créations, suppressions, transferts de postes à la centrale.

La localisation sur les deux sites Nantes et Paris est toujours créatrice de problèmes. Comment l'Agence entend-elle remédier à cette situation ?

La commission interne (personnels de centrale) n'a pas été mise en place. Le SNES demande un rappel de la tenue de cette commission, avant chaque comité technique. Par ailleurs, nous demandons un point à ce comité technique sur toutes les questions qui auraient dû/peuvent être abordées. (gel des contrats de centrale, emploi des contractuels, situation dans les services et secteurs, à Paris et à Nantes, formation des personnels dans les services)

Le SNES demande un calendrier prévisionnel de l'ensemble de toutes les instances de l'Agence, en début d'année.

Le Directeur est conscient de la problématique des deux sites et il entend rassurer les agents de Nantes. Pour

autant, il présente les multiples moyens mis en oeuvre pour permettre la liaison entre Paris et Nantes (réunions par visio, déplacements ...). Il se dit ouvert à tout ce qui peut renforcer la cohésion. Concernant les réunions de service, outre la présence du DRH et DRH adjoint, d'autres agents de la DRH pourraient y assister : il est possible de travailler sur cette question. Concernant la commission interne, le Directeur ne soulève aucune objection pour sa tenue régulière. Quant aux contractuels, le Directeur a déjà eu plusieurs réunions avec le contrôleur budgétaire (CBCM) pour le sensibiliser sur la question de leur emploi mais, pour l'instant, nous en sommes à une application très stricte de la loi avec toutefois quelques décisions positives sur le renouvellement de contrat d'un an.

Le SNES est intervenu pour demander pourquoi dans le cadre des négociations au sein de la fonction publique, l'Agence ne pourrait pas obtenir une dérogation d'emplois de contractuels sur certains postes comme d'autres EPA.

Circulaire relative aux missions particulières

Plusieurs groupes de travail ont été consacrés à l'adaptation à l'AEFE de la circulaire MEN du 29 avril 2015 relative aux modalités d'attribution des missions particulières. Le SNES a très largement contribué à améliorer le projet initial. Des modifications ont encore été apportées en séance. La circulaire AEFE a été validée par un vote unanime. Vous en trouverez une présentation [en cliquant ici](#)

En séance, le SNES est intervenu pour que l'Agence adresse une recommandation aux établissements concernant les recrutés locaux qui seraient amenés à avoir une "mission particulière" afin que ceux-ci soient rémunérés (puisqu'ils échappent au champ d'application de la circulaire). Il nous a été répondu que ce serait fait. Concernant les établissements sans instances (franco-allemands et un établissement au Canada), il a été négocié qu'une instance ad hoc composée notamment d'un représentant par discipline (après consultation du conseil d'enseignement) donne son avis.

Le SNES est à nouveau intervenu pour dénoncer le non respect des textes par certains établissements notamment en ce qui concerne la coordination de la technologie. La DRH s'est engagée à revoir ces cas. Dès le lendemain du CT, le SNES a envoyé à nouveau au DRH les recours gracieux engagés par les collègues qui nous avaient contactés.

Questions déposées par le SNES

Calendrier scolaire et prérentrée 2016

Certains établissements prévoient une date de pré-rentrée antérieure à la date de début de contrat des personnels nouvellement recrutés (exemple : prérentrée le 31 août dans un établissement où les contrats débutent le 1er septembre) : quel sera le statut des personnels dont le contrat n'aura pas encore débuté, et comment ces collègues seront-ils couverts en cas d'accident de service, dans le cadre de l'étranger ?

Selon l'Agence, dans l'hypothèse d'un accident qui interviendrait sur une période de prérentrée qui serait fixée à une date antérieure au début de contrat d'un personnel nouvellement recruté, la responsabilité de l'Agence pourrait être engagée sur le fondement d'une faute imputable à un agent public ou d'une faute dans l'organisation du service. La victime d'un tel accident survenant pendant cette période pourra être qualifiée de « collaborateur occasionnel du service public » et obtenir, le cas échéant, réparation du préjudice subi. Le SNES demande des précisions sur les recrutés locaux des établissements conventionnés, qui ne peuvent être considérés à proprement parler comme « collaborateurs occasionnels du service public » ; l'Agence répond que pour ces personnels, le contrat doit débuter à la date de prérentrée.

Le SNES soulève aussi la question de la 2ème journée dite de prérentrée (après la rentrée) : une erreur s'est glissée dans le TD « calendrier scolaire 2016-2017 » adressé par l'Agence aux établissements le 19 février dernier. En effet, l'arrêté MEN du 21 janvier 2014, cité dans le TD, a été modifié par l'arrêté du 16 avril 2015, qui stipule désormais : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ». Ces deux demi-journées ne constituent donc plus une obligation pour les établissements (« pourront »), elles n'ont plus à être organisées avant les vacances de Toussaint (« durant l'année scolaire ») et leur contenu ne saurait être déterminé localement par chaque chef d'établissement (« des sujets proposés par les autorités académiques », soit l'AEFE en ce qui nous concerne). L'Agence reconnaît l'oubli de cette modification et assure qu'elle modifiera le TD en conséquence.

Inspections

Concernant les inspections, peut-on avoir un rappel du protocole pour les inspections des personnels, notamment auprès de l'Inspection générale ?

Nous insistons pour que ce protocole et notamment les dates limites des demandes soient bien transmis aux personnels. Par ailleurs, au-delà de cette procédure, nous demandons qu'il y ait une plus grande souplesse pour des demandes particulières, par exemple pour le mouvement spécifique des CPGE où une visite d'un inspecteur général peut être requise. On nous répond qu'un travail sera fait dans ce sens tout en rappelant que dans le cas de l'Inspection générale, une demande expresse du Chef d'établissement doit être transmise.

Textes de l'AEFE (Circulaires, notes...)

Le SNES demande que soit clarifié la valeur des textes internes à l'Agence, y compris ceux validés en instance (ex circulaire, notes, lettres de la direction). Pour précision, il s'agit d'une question sur la mémoire de l'établissement public et le respect des engagements pris. (exemple de la circulaire de remboursement CNED, de la note sur la formation continue).

La réponse donnée est purement juridique. Il est rappelé que le juge administratif a précisé que les circulaires et instructions de l'AEFE relevaient du pouvoir réglementaire normal du directeur de l'Agence. Donc, en l'absence de norme réglementaire régissant précisément un domaine relevant de sa compétence, l'Agence est donc amenée à édicter des circulaires, notes, instructions opposables aux administrés et servant de base légale aux décisions de l'Agence.

Le SNES précise la question. En effet, un courrier de la Directrice (courrier 003058 du 27 novembre 2007) d'alors, précisait les modalités de remboursement des frais d'inscription du CNED pour la préparation d'un concours du MEN. Le service pédagogique avait publié (sans discussion préalable) un formulaire de prise en charge des frais d'inscription au CNED demandant une lettre de motivation (où il fallait procéder" en s'aidant du référentiel des compétences des métiers... à un auto-positionnement afin de mettre en évidence son besoin de formation) et faisant

apparaître les avis du chef d'établissement ou de l'IEN ; enfin le service pédagogique se réservait le droit d'accepter ou de refuser la demande. Ce formulaire était donc en totale contradiction avec ce courrier. L'intervention du SNES a permis de modifier la teneur du formulaire. Toutefois, nous avons souhaité une réponse de l'administration : les engagements pris par la direction de l'AEFE à un moment donné engage-t-ils l'AEFE ? La réponse est positive tant qu'un nouveau texte ne rend pas caduque le précédent. Dont acte.

Espagne

Le SNES demande les conclusions de l'audit fait par l'AEFE à Malaga ?

L'Agence répond de manière dilatoire. Nous insistons pour que le contenu du rapport soit communiqué aux enseignants. Le Directeur de l'Agence s'étonne que ce n'ait pas été fait et demande à ce que ce le soit, l'objectif de ce type d'audit n'étant pas de créer des inquiétudes chez les personnels.

Situation de Lomé (Togo)

Malgré les interventions réitérées du SNES, il n'y a aucune amélioration sur place. Le soutien qui semble être apporté par la direction de l'AEFE au chef d'établissement n'est pas de nature à modifier les relations très dégradées. Que compte faire l'Agence, y compris sur les graves atteintes qui ont été portées au droit syndical (transfert par le COCAC de photographie d'un courrier affiché sur le panneau syndical) ?

Ce point est la suite de multiples interventions liées à la situation locale. Le directeur de l'Agence avait par ailleurs répondu aux personnels, suite à un mouvement de grève contre la direction de l'établissement. La réponse apportée par l'Agence précise que « Le courrier mentionné a été présenté au proviseur par la représentante des personnels, mercredi 13 avril à 7h20. Sa diffusion ultérieure n'est donc pas une atteinte au droit syndical. Depuis le dernier courrier des représentants des personnels, daté du 9 mai, une réunion a été proposée aux représentants des personnels, conformément aux engagements pris lors des réunions en présence du Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle des 5 et 11 avril 2016. Cette réunion, initialement prévue le 13 mai s'est tenue le 17 mai à la demande des personnels.

Le proviseur a, par ailleurs, répondu à une demande de la représentante des personnels qui sollicitait pour les collègues corrigeant des copies de bac une suspension des cours de collège. Le proviseur a rappelé les obligations de chacun. Pour la majorité des enseignants, les heures restantes représentent 3 à 4 heures hebdomadaires. Seule une collègue d'anglais qui a deux classes de 6ème conserve 9 heures et a été déchargée des surveillances dans la semaine du 13 au 17 juin.

Depuis la reprise des congés de printemps, le 2 mai 2016, le climat est apaisé et la concertation a repris dans un état d'esprit plus serein. La situation est suivie avec beaucoup d'attention par le secteur et le CD-AEFE. Une mission de ce dernier reste programmée dans le cas où de nouvelles tensions réapparaîtraient ».

Le SNES est revenu sur le « climat serein » en ajoutant que, pour les collègues, la vision est totalement opposée. Enfin, par rapport à la diffusion du courrier, nous avons contesté l'absence d'intervention, y compris auprès du COCAC, dans la mesure où il s'agissait d'un

document du panneau syndical, et que l'image ensuite diffusée aux parents était une grave atteinte au droit syndical, doublée d'une illégalité.

Le directeur a conclu en disant qu'une nouvelle intervention aurait lieu, et que le suivi serait effectué.

Londres – CFBL (Collège Français Bilingue de Londres)



[Le SNES demande un point sur l'avenir de l'établissement CFBL \(Londres\). Quel accompagnement est envisagé par l'AEFE, et selon quel calendrier ?](#)

Réponse de l'Agence

Le CFBL deviendra établissement partenaire à compter du 1er septembre 2017. A partir de cette date, les personnels de l'établissement seront tous recrutés localement et les titulaires de l'Education Nationale pourront demander un détachement administratif. L'Agence, en relation étroite avec le poste, mettra son expertise au service de l'établissement afin de garantir le respect des critères de l'homologation accordée par le MEN. Il nous est précisé que l'Agence suivra toutes les situations individuelles avec la plus grande attention. Un courrier sera adressé prochainement par la DRH de l'AEFE à chaque personnel pour accompagner le processus de changement de statut de l'établissement. Les opérations de recrutement des résidents, à Londres seront suivies très attentivement. Les services de l'Agence sont en contact régulier avec le poste et la COCAC adjointe est systématiquement présente aux réunions des instances de l'établissement (réunions du board, conseil). Au delà des déclarations, il faudra vérifier ce que cela apportera concrètement aux personnels

Pour le SNES, concernant l'avenir des personnels, deux cas de figures sont à considérer. Premier cas, le personnel souhaite rester au CFBL. Le SNES demande que l'AEFE et l'ambassade apportent aide et conseil aux collègues pour comprendre les conditions du nouveau contrat qui leur sera proposé selon les règles anglaises. Ces règles prévoient le maintien du salaire, mais d'une part, il faut tenir compte du fait que ces salaires seront désormais soumis à l'imposition anglaise, qui est élevée. D'autre part, les règles applicables aux nouveaux contrats ne seront valables qu'un an.

Deuxième cas, le personnel souhaite obtenir un nouveau poste à l'AEFE. Le SNES demande qu'une lettre de bienveillance accompagne les demandes des collègues. Nous attendons aussi que la carte des emplois 2017-2018 sur Londres soit réétudiée et que des postes de résidents ou locaux soient ouverts. Enfin, le SNES exige que l'Agence s'engage à accompagner les personnels sur la durée notamment dans le cadre de la CCPL du Royaume-Uni.

Le Directeur répond que le service social de l'ambassade peut apporter une aide à la compréhension des nouveaux contrats. Pour lui, le board doit s'engager sur la durée et reconnaître aux personnels le droit de rester dans les conditions prévues par les règles anglaises aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Quant aux postes, le lycée CDG ne peut en créer sans besoins pédagogiques, et il est précisément dans une phase de réduction des divisions. In fine, le directeur demande un point sur les intentions des personnels afin d'avoir une vision claire de la situation.

Maroc

[Personnels de droit local \(Maroc\). Des blocages existent sur la mise en place d'une nouvelle grille pour les agents de laboratoire, la revalorisation du point d'indice, la revalorisation de l'équivalent "avantage familial". Quelle sont les instructions de l'Agence sur ces questions ?](#)

L'AEFE ne donnera, à ce stade, aucune instruction au poste sur la façon d'apporter une réponse aux points évoqués dans cette question, les services n'ayant pas vocation à intervenir ni à communiquer en marge ou en amont sur des négociations déjà engagées par le SCAC.

Toutefois et d'une manière générale, l'Agence recommande de traiter les points concernés en les rattachant au contexte, à la fois pour éviter de créer des disparités entre les personnels et d'accroître la masse salariale dont on sait que l'augmentation annuelle impacte les budgets de fonctionnement. Cela consiste à dire en termes diplomatiques que rien ne va se passer.

S'agissant de l'évolution du point d'indice, l'AEFE examinera toute proposition du poste qui permettra de caler sur le taux d'inflation observé en 2015 au Maroc et dans la logique qui fait se coordonner les réseaux culturel, consulaire et diplomatique. Donc report aux calendes grecques.

[Où en est le dossier de la complémentaire retraite pour les ADL français du Maroc ?](#)

L'Agence répond que la convention de sécurité sociale signée le 22 octobre 2007 entre la France et le Maroc n'offre plus la possibilité pour les personnels de droit local de nationalité française des EGD au Maroc de disposer d'un droit d'option leur permettant de choisir entre une affiliation à la CNSS au Maroc ou une affiliation au régime de sécurité sociale française.

Le service expertise et conseil a pris l'attache des services du MAEDI le 3 décembre 2015 et du service "accords de sécurité sociale et conventions de service national" le 1er mars 2016. Le MAEDI a fait savoir que, selon le ministère de la Santé, il serait possible d'envisager l'instauration du droit d'option pour les personnels de droit local français employés dans les EGD au Maroc selon deux formes : la conclusion d'un avenant à la convention ou un échange de lettres simples ou de notes verbales.

L'Agence a procédé à une première estimation du coût de l'application de cette mesure pour évaluer son impact sur les comptes financiers des EGD. Elle attend le retour et les observations du service "accords de sécurité sociale et conventions de service national" du MAEDI. Elle procèdera alors à l'envoi d'une demande formelle afin que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine commission mixte de sécurité sociale franco-marocaine prévue d'ici la fin de l'année 2016.

Formation continue

Problème du financement de la formation continue à l'Agence. Nous souhaiterions avoir des précisions sur la mise en œuvre, au sein de l'AEFE, du 1 % de la formation continue (correspondant à la masse salariale des agents détachés.

Transparence du fonctionnement/ du financement des Comités de pilotage de la mutualisation (CPM). Pouvons nous avoir une clarification ?

Sur le financement de la formation continue, on nous répond que l'ensemble des établissements EGD et conventionnés s'est engagé à consacrer au minimum 1% de sa masse salariale à la formation continue (c'est une clause des conventions depuis 2002). Ce pourcentage est calculé sur la masse salariale des personnels de droit local et sur le montant de la participation à la rémunération des résidents. Nous mettons en avant qu'avec ce

mode de calcul, il n'y a pas 1 % de la masse salariale des résidents qui est consacrée à la formation continue. Nous faisons également remarquer que cette règle ne prend pas en compte les spécificités géographiques des zones (coût des déplacements) dont dépend très largement le coût de la formation continue. On nous confirme que cette règle ne repose sur aucun texte fonction publique mais est une décision de l'Agence. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été discutée avec les représentants des personnels.

Plus généralement, nous dénonçons le fonctionnement des CPM et l'opacité qui en résulte. Les personnels ne sont pas représentés dans ce Comité qui pourtant prend des décisions les concernant en premier lieu comme l'élaboration du plan de formation continue et de la carte des emplois des EEMCP2 de la zone. Aucun compte rendu des réunions des CPM n'est diffusé et la présentation du budget et compte financier, lorsqu'elle est faite, est réduite à sa portion congrue. En ce qui concerne les cellules de formation continue qui sont censées se réunir dans chaque établissement, nous dénonçons qu'elles ne soient pas réunies et, quand elles le sont, que leurs propositions ne soient pas prises en compte.

De tels fonctionnements sont inacceptable, nous signalons d'ailleurs qu'on nous rapporte régulièrement le mécontentement de certains chefs d'établissement . Des engagements de transparence avaient été pris lors du Comité technique de juin 2014 par la Directrice de l'époque . Nous attendons toujours.

On nous répond que tout est transparent, qu'on finit l'évaluation des zones et l'évaluation de l'évaluation ! On nous transmettra les conclusions...

Baccalauréat

Problèmes liés à la correction de l'épreuve de philosophie. Nous demandons que les préconisations du MEN concernant les surveillances pour les professeurs de philosophie s'appliquent à l'Agence.

Problèmes des commissions (entente, harmonisation) Les règles du MEN, rappelées dans la circulaire AEFÉ, sont-elles partout respectées dans le réseau ?

Circuit de contestation à mettre en oeuvre entre le service pédagogique et les académies partenaires (convocation, délai de correction).

Problèmes de décharges de cours des enseignants convoqués au Baccalauréat et devant assumer les corrections et les surveillances liées à leur convocation.

Le service pédagogique (SP) rappelle les grandes lignes de la gestion du bac. Le rôle du SP n'est pas d'organiser le bac à l'étranger mais de contribuer à ouvrir des centres d'examen, à valider des options, à ouvrir des sections en lien avec la DGESCO. Son organisation est de la compétence exclusive des académies. Il revient donc aux académies de rattachement de rappeler aux chefs de centre des établissements du réseau, les préconisations du MEN. Concernant la dispense des surveillances d'épreuve pour les enseignants de philosophie dès la remise de leur lot de copies à corriger ¹. Ces dispositions s'appliquent aux établissements du réseau de l'AEFE. Il en est de même des commissions d'harmonisation et des commissions d'entente ². Il nous est précisé que les contestations, dysfonctionnements durant la durée des examens sont gérés par les divisions des examens et concours (DEC) des académies de rattachement. Mais en revanche, aucune procédure pour les contacter n'est précisée ! Le service pédagogique se révèle uniquement compétent sur la mise en place de la dématérialisation et son suivi avec la société NEOPTÉC.

Donc clairement, si les collègues ont des problèmes concernant le baccalauréat, surtout ne contactez pas le SP, il n'est pas compétent !

La dernière réponse est encore plus éclairante. Il nous est rappelé, comme si nous en doutions, que "les corrections du baccalauréat et la surveillance des épreuves font partie des obligations de service des enseignants". Quant

¹ note de service n° 2015-197 du 26-11-2015 parue au BO n° 45 du 3 décembre 2015-Orientations et examens

² note de service n° 95-113 du 9 mai 1995 publiée au B.O. n° 20 du 18 mai 1995

aux cours maintenus, les parents payant, les collègues se doivent de les assurer.

Alors là, la coupe est pleine ! Le SNES rappelle les discussions antérieures avec les équipes précédentes du service pédagogique, les interventions cette année, les questions de temps de travail qui semblent échapper au SP et, in fine, la qualité de la correction qui est due à des enfants de parents qui payent tout autant qu'à ceux qui bénéficient de l'école gratuite en France. A nos arguments, aucune réponse. Bien évidemment, nous réinterviendrons car le maintien des cours est bien de la responsabilité du service pédagogique.

Détachements

Le DRH dans sa réponse écrite a rappelé la situation pour la rentrée 2016. Au 13 juin 2016, 19 néo-titulaires du 1er degré ont fait l'objet d'un appui de l'AEFE par un courrier du MEN. Suite à l'intervention de l'Agence, 7 décisions favorables de détachement ont été accordées mais 8 refus ont été opposés par le MENESR. Il reste 4 situations en attente. Pour le 2nd degré, 16 néo-titulaires ont fait l'objet d'un même appui. 9 décisions favorables de détachement ont été accordées par le MENESR. Un seul refus a été opposé par le MEN. Il reste 6 situations en attente.

Le directeur a rappelé les leviers qu'il avait utilisés pour résoudre cette question du durcissement de politique de détachement du MEN : la DRH du MEN (2 fois), le Ministre des Affaires étrangères... Le directeur entend qu'elle soit au coeur de la prochaine réunion interministérielle entre le MAEDI et le MEN.

Le SNES salue cette implication du Directeur mais déplore qu'elle entre en contradiction avec la réponse écrite du DRH de l'AEFE. En effet, elle précise qu'il conviendra, pour les recrutements 2017, de se conformer à la réglementation du MENESR, dans sa circulaire à paraître en août prochain, pour ne recruter que des titulaires de l'Éducation nationale ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années". Pour le SNES, si cela était confirmé, ce serait les règles du MEN et l'Agence doit continuer à oeuvrer, y compris au cas par cas, sur les situations des néo-titulaires. Il ne faut pas dès à présent être défaitiste.

Patrick SOLDAT
Secrétaire National chargé
des questions Hors de France et COM
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Henri NOURI, Laurent PICARD

